

REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE
MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
TROISIEME REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAIID MUSTAPHA
DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES

MISE EN DEMEURE N°01

En vertu du contrat N° **21/2023** du **30/03/2023**, portant sur les travaux d'installation des cabines préfabriqués y/s VRD au niveau d'une cité unité/Tindouf conclu d'un délai de **(10)** mois, et compte tenu de ce qui suit:

- **Abstention quant à la l'entame des travaux;**
- **Abstention quant au dépôt de caution de bonne exécution.**

Une mise en demeure est adressée à l'entreprise de Travaux de Bâtiment en TCE << **KERROUMI Moustafa** >>, sise à: Hai Gharassa section n°62 Groupe n°123/ Béchar, pour entamer les travaux et rattraper leur retard par le renforcement du chantier en moyens humains et matériels nécessaires, ainsi que le dépôt de la caution de bonne exécution et ce, au cours de huit (08) jours à partir de la date de publication de la présente à la presse nationale et le Bulletin Officiel des Marchés de l'Operateur Public.

Faute d'obtempérer à la présente, il sera procédé à l'application des mesures coercitives prévues conformément à la réglementation en vigueur, ainsi que l'article n° **19** du contrat conclu relatif à la résiliation.